

Causes et Raisons: Le retour du causalisme

Elisabeth Pacherie
pacherie@ens.fr
<http://pacherie.free.fr/COURS/GEN>

Plan

1. La théorie causale de Davidson (1963)
 - Agir intentionnellement et agir pour une raison
 - Les raisons primaires de l'action
 - Les raisons primaires sont des causes.
2. Réponses aux objections des intentionnalistes
 - L'argument de la connexion logique
 - L'argument de l'absence de lois empiriques du comportement.
3. Objections à la première théorie causale de Davidson
 - Les chaînes causales déviantes
 - Les actions irrationnelles de Hursthouse
 - L'objection de Frankfurt

1. La théorie causale de Davidson (1963)

Davidson, héritier rebelle

- L'article de Davidson, "Actions, raisons et causes", paru en 1963 marque le renouveau des théories causales en philosophie de l'action.
- Davidson entend montrer, contre les wittgensteiniens, qu'une explication par les raisons n'est pas incompatible avec une explication par les causes et même constitue un cas particulier d'explication causale.
- S'il rejette la thèse d'incompatibilité entre raisons et causes, Davidson ne rejette pas pour autant l'ensemble des thèses des wittgensteiniens. Il fait siennes:
 - L'idée d'Anscombe (*Intentions*, §§ 23-26) selon laquelle on peut donner différentes descriptions vraies d'une même action, certaines physiques (décrivant par exemple les mouvements du corps ou les effets induits par ces mouvements), d'autres psychologiques (décrivant des raisons et motifs);
 - La thèse d'Anscombe selon laquelle une action intentionnelle est une action accomplie pour des raisons;
 - L'idée selon laquelle les généralisations auxquelles nous faisons appel dans l'explication des actions ne sont pas des lois du type de celles que l'on trouve dans les explications des sciences de la nature (des lois empiriques strictes);
 - Une grande méfiance à l'égard d'entités mentales mystérieuses, telles que les volitions.

Agir intentionnellement et agir pour une raison

- Thèse Anscombe-Davidson:
Un agent accomplit intentionnellement une action A si et seulement si l'agent accomplit A pour une raison.
 - Si l'on accepte cette thèse, une manière d'essayer de rendre compte de ce qu'est une action intentionnelle consiste à essayer de comprendre ce que c'est qu'agir pour une raison.
 - C'est ce que Davidson se propose de faire dans ARC. Il défend deux thèses:
 1. Pour comprendre comment une raison d'un type quelconque rationalise une action, il est nécessaire et suffisant de voir, au moins dans ses grandes lignes, comment construire une raison primaire.
 2. La raison primaire d'une action est sa cause. (Davidson, ARC, p. 17)*
- * Sauf mention explicite, les références données pour ARC renvoient à la traduction française de Pascal Engel.

Agir intentionnellement et agir pour une raison

- "Je tourne l'interrupteur, j'allume la lumière et j'illumine la pièce. A mon insu, j'alerte aussi le rôdeur de ma présence à la maison. Ici, je n'ai pas eu à faire quatre chose, mais une seule, dont on a donné quatre descriptions. J'ai tourné l'interrupteur parce que je voulais allumer la lumière, et en disant que je voulais allumer la lumière, j'explique (je donne une raison de, je rationalise) l'action de tourner l'interrupteur. Mais en donnant la raison, je ne rationalise pas le fait d'avoir alerté le rôdeur, ni le fait d'avoir illuminé la pièce." (Davidson, ARC, p. 17).
- Une même action est susceptible de différentes descriptions.
- Une raison donnée rationalise une action sous une certaine description.
- Une même action peut être intentionnelle sous certaines descriptions et non sous d'autres.
- Les descriptions d'actions dans les rationalisations ont ainsi un caractère quasi-intentionnel.

Quasi-intensionnalité

- L'*intension* d'une expression renvoie à son sens par opposition à sa dénotation ou *extension*.
- On dit qu'un contexte est intensionnel lorsque la valeur de vérité de l'énoncé est fonction à la fois de la référence et du sens des expressions qui y figurent.
- Deux critères d'intensionnalité:
 1. *Pas de substituable salva veritate des identiques*: La substitution dans l'énoncé à une expression d'une autre expression ayant la même référence ne préserve pas toujours la vérité de l'énoncé.
 2. *Pas de généralisation existentielle*: on ne peut inférer que les constituants de l'énoncé ont un référent.
- Les énoncés décrivant les raisons d'une action ont un caractère semi-intensionnel dans la mesure où ils satisfont le critère 1 mais non le critère 2.
- L'énoncé " J'ai illuminé la pièce parce que je voulais allumer la lumière" n'est pas substituable *salva veritate* à " J'ai tourné l'interrupteur parce que je voulais allumer la lumière", même si "J'ai illuminé la pièce" et "J'ai tourné l'interrupteur" renvoient à la même action.
- En revanche de "J'ai tourné l'interrupteur parce que je voulais allumer la lumière", je peux inférer "J'ai tourné l'interrupteur".

Les raisons primaires

- "Une raison ne rationalise une action que si elle nous conduit à voir quelque chose que l'agent a vu ou cru voir dans son action – un trait, une conséquence ou un aspect quelconque de l'action que l'agent a voulu, désiré, prisé, chéri, considéré comme étant de son devoir, bénéfique, obligatoire ou agréable. On ne peut expliquer pourquoi quelqu'un a fait ce qu'il a fait en disant seulement que telle action particulière l'a attiré; on doit indiquer ce qui, dans l'action, était attirant. Chaque fois que quelqu'un fait quelque chose pour une raison, on peut donc dire a) qu'il avait une sorte de pro-attitude à l'égard d'actions d'un certain type et b) qu'il croyait (ou savait, percevait, remarquait, se rappelait) que cette action était de ce type." Davidson, ARC, pp. 15-16.

Les raisons primaires

- Si l'on combine la notion de raison primaire avec l'idée qu'une rationalisation d'une action est toujours relativisée à une description donnée de l'action, on aboutit au principe suivant:
- "R n'est une raison primaire pour laquelle un agent a accompli l'action A sous la description d que si R consiste en une *pro-attitude* de l'agent à l'égard d'actions qui ont une certaine propriété et en la *croyance* de l'agent que A, sous la description d, a cette propriété." (ARC, p. 18)

Remarques sur les raisons primaires

- **Structure des rationalisations**: Alors que pour les wittgensteiniens, les rationalisations usuelles peuvent faire appel aussi bien à des attitudes propositionnelles de l'agent qu'à des règles sociales ou des pratiques, Davidson se limite à deux types d'attitudes propositionnelles fondamentales, croyances et désirs ou pro-attitudes.
- **Pro-attitudes**: "[Sous cette rubrique], il faut inclure des désirs, des volontés, des envies, des incitations, et une grande variété de conceptions morales, de principes esthétiques, de préjugés économiques, de conventions sociales, d'objectifs, et de valeurs, publics et privés, pour autant qu'on puisse interpréter ceux-ci comme des attitudes d'un agent dirigées vers des actions d'un certain type. Ici, le mot "attitude" est un terme à tout faire, car il doit recouvrir non seulement des traits de caractère permanents qui se manifestent dans le comportement durant toute la vie, comme l'amour des enfants ou le goût pour une bruyante compagnie, mais aussi les lubies les plus soudaines qui provoquent une action unique, comme le désir soudain de toucher le coude d'une femme. En général, on ne doit pas confondre les pro-attitudes avec des convictions, aussi temporaires soient-elles, que toute action d'un certain type doit être accomplie, vaut la peine d'être accomplie ou est tout bien considéré, désirable. Car un individu peut, toute sa vie durant, avoir un désir intense, par exemple celui de boire un pot de peinture, sans jamais, même au moment où il succombe à cette tentation, croire que cela en vaille la peine." ARC, p. 16

Remarques sur les raisons primaires

- **Pas de fin ultime**: Comme le catalogue qu'il donne des pro-attitudes l'indique, Davidson ne pense pas que les désirs ou pro-attitudes forment une catégorie homogène et soient susceptibles d'être ramenés à un principe ultime unique tel que le Bien, le Plaisir ou la préservation de soi. L'unique point commun à toutes les pro-attitudes est de constituer des motivations possibles pour des actions.
- **Sans raison particulière**: Quand nous savons qu'une action donnée est intentionnelle, il est facile de répondre à la question: "Pourquoi l'avez-vous fait?" en disant "Pour aucune raison particulière", en ne voulant pas dire par là qu'il n'y avait pas de raison, mais qu'il n'y avait pas d'autre raison, qu'il n'y avait aucune raison qui ne puisse être inférée du fait que l'action fût accomplie intentionnellement; aucune raison particulière en d'autres termes, sinon celle consistant à vouloir faire la chose en question."
- Une raison primaire consiste en une croyance et une pro-attitude, mais il est en général inutile de mentionner les deux dans une explication. De la mention de l'une nous pouvons facilement inférer l'autre.

Remarques sur les raisons primaires

- **Explications et justifications**: Une raison d'agir exerce à la fois une fonction d'explication et une fonction de justification.
- La fonction de justification d'une raison d'agir dépend de son rôle explicatif mais non l'inverse.
- Pour qu'une raison R constitue une justification d'une action, il ne suffit pas que R soit un fait, il faut que l'agent croie que R est un fait.
- Pour que R constitue une explication de l'action il suffit que l'agent croie que R est un fait.
- "Le fait que quelqu'un m'ait marché sur le pied n'explique et ne justifie que je marche sur le sien que pour autant que je croie qu'il ait marché sur le mien. Mais cette croyance seule, qu'elle soit vraie ou non, explique mon action." ARC, p. 8 de l'original (non traduit par P. Engel).

Les raisons primaires sont des causes

- L'objection principale de Davidson à la conception intentionnaliste, est que cette dernière présente, à titre d'explication de l'action, ce qui n'est tout au plus qu'une description de la manière dont on identifie les raisons d'agir possibles.
- En plaçant l'action dans son contexte, on peut certes dégager une ou des raisons d'agir de l'agent, mais rien ne dit que l'agent a affectivement agi pour ces raisons (il peut avoir agi pour une autre raison ou avoir eu un comportement non-intentionnel).
- Les intentionnalistes ne sont pas en mesure de distinguer le cas où un agent possède une certaine raison d'agir mais n'agit pas pour cette raison, de celui où il agit effectivement pour cette raison.

Les raisons primaires sont des causes

- Or on doit distinguer le cas où un agent possède une certaine raison d'agir mais n'agit pas pour cette raison de celui où il agit effectivement pour cette raison et on ne peut opérer cette distinction qu'en faisant intervenir la notion de cause et en disant que l'attitude et la croyance de l'agent qui expliquent son action sont celles qu'il avait au moment d'agir et qui ont aussi causé son comportement.
- "Une personne peut avoir une raison de faire une action, et accomplir cette action bien que la raison ne soit pas la raison pour laquelle elle a accompli l'action. Il y a une idée qui est indissociable de la relation entre une action et la raison qui l'explique: c'est l'idée que l'agent a accompli l'action *parce qu'il* avait une certaine raison. (ARC, p. 23)

2. Réponses aux objections des intentionnalistes

L'argument de la connexion logique (ACN)

(Voir Melden, 1961; repris dans Neuberger)

- Version 1:
Une cause doit être logiquement distincte de l'effet supposé. Or, les raisons d'agir ne sont pas logiquement distinctes de l'action. Elles n'en sauraient donc être les causes.
- Version 2:
Puisqu'une raison d'agir rend l'action intelligible en la redécrivant, on n'a pas affaire à deux événements mais à un seul, décrit différemment. Or, la relation causale présuppose des événements distincts. Donc, la relation entre raison d'agir et action ne saurait être une relation causale.

La réponse de Davidson à ACN

- On ne peut pas conclure du fait qu'en donnant des raisons d'agir, on redécrit simplement l'action et du fait que les causes sont différentes des effets que les raisons ne sont pas des causes, car:
1. Les raisons d'agir, étant des croyances et des désirs, ne sont pas identiques à des actions. (ARC, p. 24)
 2. Les désirs ne sont pas réductibles à des dispositions à agir et il n'y a donc pas de connexion logique entre actions et raisons d'agir:
"Les désirs ne sauraient être définis en termes des actions qu'ils peuvent rationaliser [...]; il y a d'autres critères, également essentiels, pour les désirs – par exemple le fait qu'ils s'expriment dans les sentiments et dans des actions qu'ils ne rationalisent pas. La personne qui a un désir (ou une volonté [*want*], ou une croyance) n'a habituellement besoin d'aucun critère – elle sait en général, même en l'absence d'indices que les autres auraient à leur disposition, ce qu'elle veut désirer, et croit. Ces traits logiques des raisons primaires montrent que ce n'est pas simplement par manque d'ingéniosité que nous ne pouvons les définir comme des dispositions à agir pour ces raisons. (ARC, pp. 30-31)

La réponse de Davidson à ACN

3. Il est courant de redécrire des événements en termes de leur cause, mais cela ne signifie pas que la cause et l'effet ne soient pas distincts. Qu'un a été blessé. On peut redécrire l'événement en termes de sa cause en disant qu'il a été brûlé par une projection d'acide. Mais l'effet (la blessure) et la cause (la projection d'acide) sont des événements distincts. (ARC, p. 24)
4. C'est une erreur de penser que parce que placer une action au sein d'une trame plus large l'explique, nous comprenons dès lors quel type d'explication est en jeu:
"Parler de trames et de contextes ne répond pas à la question de savoir comment les raisons expliquent les actions, parce que les trames et les contextes contiennent à la fois la raison et l'action. L'une des façons dont on peut expliquer un événement consiste à le placer dans le contexte de sa cause; cause et effet forment le type de trame qui explique l'effet, en un sens de "explique" que nous pouvons comprendre aussi bien qu'un autre. Si raison et action illustrent une trame différente d'explication, il faut identifier la trame en question. (ARC, pp. 24-25)

L'argument de l'absence de lois causales du comportement (AALCC)

- (1) Toute explication causale repose sur l'énoncé d'une loi de couverture empirique ou loi causale (principe positiviste).
- (2) Or, les généralisations qui relient raisons et actions ne sont pas des lois du type de celles que l'on peut trouver dans les sciences de la nature (prémisse des wittgensteiniens).
- (C) Les explications par les raisons ne sont donc pas causales.
- La stratégie de Davidson:
 - Accepter la prémisse des wittgensteiniens (2): "les généralisations qui relient les raisons et les causes ne sont pas – et ne peuvent pas être précisées de manière à produire – le genre de lois sur la base desquelles on peut faire des prédictions exactes. (ARC, p. 31)
 - Rejeter la formulation donnée en (1) du principe positiviste qui confond relation causale, loi causale et relation d'explication.
 - Rejeter en conséquence la conclusion (C).

La réponse de Davidson à AALCC

- L'explication d'un comportement peut parfaitement être causale sans être pour autant reposer sur la *connaissance* d'une loi empirique.
- Ceci n'est pas spécifique à l'explication de l'action. On peut très bien décrire un événement (le bris d'une vitre) comme ayant été causé par un autre événement (un jet de pierre), sans être en possession d'une loi reliant les deux types d'événements et même sans qu'existe une régularité nomologique entre les deux types d'événements (tous les jets de pierre de provoquent pas des bris de fenêtres).

La réponse de Davidson à AALCC

- Nécessité de distinguer entre relation causale, loi causale et explication causale
- Une **relation causale** est une relation entre deux événements. Cette relation est *extensionnelle* elle ne dépend pas de la manière dont les événements sont décrits.
- L'existence d'une relation causale entre deux événements présuppose toutefois l'existence d'une **loi causale** qu'ils exemplifient.
- Une **loi causale** relie des types d'événements décrits comme événements de type x à des types d'événements décrits comme événements de type y. L'énoncé d'une loi causale a un caractère *intensionnel*: la manière dont les événements sont décrits (comme étant de tel ou tel type) importe.

La réponse de Davidson à AALCC

- Une **relation d'explication** est une relation intensionnelle (elle dépend de la nature des descriptions).
- Dans certains cas, les descriptions qui figurent dans une explication renvoient directement à une loi causale. On explique un événement sous une description donnée par un autre événement sous une description donnée en indiquant qu'ils sont subsumés sous une loi causale reliant ces événements sous ces descriptions.
- Mais souvent, les généralisations auxquelles nous faisons appel dans les explications ne font pas directement référence à une loi causale prédictive; elles nous fournissent seulement des indices (evidence) de l'existence d'une loi causale pertinente.

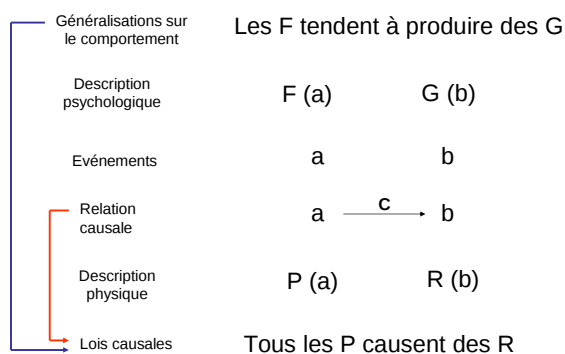
La réponse de Davidson à AALCC

- "Notre ignorance des lois prédictives appropriées de nous interdit pas de donner des explications causales valides, ou tout au moins quelques-unes de ces explications. Je suis certain que la vitre de la fenêtre s'est brisée parce qu'elle a été frappée par une pierre – j'ai vu tout ce qui s'était passé. Mais je ne dispose pas (et quelqu'un en dispose-t-il?) de lois sur la base desquelles je peux prédire quelles sortes de coups casseront quelles sortes de vitres. Une généralisation telle que "Les vitres sont fragiles, et les choses fragiles tendent à se casser quand on les frappe assez fort, toutes choses égales par ailleurs" n'est pas une loi prédictive rudimentaire – la loi prédictive, si nous l'avions, serait quantitative et utiliserait des concepts très différents. La généralisation, comme nos généralisations au sujet du comportement, a une fonction différente: elle nous permet de savoir qu'il existe une loi causale qui couvre le cas en question." (ARC, p. 32)

La réponse de Davidson à AALCC

- Quand nous disons qu'une certaine raison est la cause d'une action:
 - Nous énonçons une relation causale singulière;
 - Nous présupposons bien qu'il existe une loi causale reliant l'événement décrit comme étant la raison et l'événement décrit comme étant la cause
 - Nous ne présupposons pas que la loi causale en question fait intervenir les concepts utilisés dans les rationalisations;
 - Ces lois causales peuvent être formulées dans un vocabulaire physique, neurophysiologique ou chimique, alors que les explications par les raisons sont formulées dans le vocabulaire psychologique.

La réponse de Davidson à AALCC



AALCC & ACL

- La réponse de Davidson à AALCC s'appuie sur une distinction entre les événements et leurs descriptions et une distinction entre relations causales singulières, lois causales et relations d'explication.
- Ces distinctions permettent également de réfuter l'argument de la connexion logique:
 - "La vérité d'un énoncé causal dépend de la réponse à la question: Quels sont les événements qui sont décrits? Le statut analytique ou synthétique d'un énoncé dépend de la réponse à la question: Comment les événements sont-ils décrits?" (ARC, pp. 29-30)
- Autrement dit,
 - Davidson admet qu'il peut bien y avoir une connexion logique ou conceptuelle entre les **descriptions** des raisons des actions et les descriptions de ces actions elles-mêmes (par ex., désirer lever le bras et lever le bras).
 - Mais il n'y a aucune connexion logique entre les **événements** mêmes (événement qui se produit dans la tête de l'agent quand il a ce désir, événement qui se produit dans son corps quand son bras se lève). La connexion entre ces événements est la connexion causale ordinaire, contingente, observable et extrinsèque.
 - L'argument de la connexion logique repose donc sur une confusion des niveaux.

3. Objections à la première théorie causale de Davidson

L'action intentionnelle selon Davidson

- Un événement E est une *action*
- <=> Il existe au moins une description de cet événement sous laquelle E constitue une action intentionnelle
- S accomplit *intentionnellement* l'action A sous la description d
- <=> S accomplit intentionnellement l'action A sous la description d pour une *raison*.
- <=> (i) S a une *pro-attitude* à l'égard d'actions qui ont une certaine propriété F et en la *croyance* de l'agent que A, sous la description d, a la propriété F; et (ii) cette pro-attitude et cette croyance causent A.

Les chaînes causales déviantes

- Les conditions énoncées par Davidson pour qu'il y ait action intentionnelle ne sont pas **suffisantes**.
- Déviance causale antécédente:**
L'alpiniste: "Un alpiniste peut vouloir se débarrasser du poids et du danger que représente le fait de tenir un autre alpiniste au bout de sa corde, et il peut savoir qu'en lâchant prise il pourrait se débarrasser du poids et du danger. Sa croyance et sa volonté pourrait l'énerver au point de l'entraîner à lâcher prise, sans que jamais on puisse dire qu'il ait choisi de lâcher prise, ni qu'il l'ait fait intentionnellement." (Davidson, Liberté d'action, p. 115)
La demande en mariage: un jeune homme amoureux forme l'intention de se mettre à genoux devant sa belle pour lui demander sa main ; au moment de mettre son plan à exécution, il est submergé par l'émotion, ses jambes se dérobent sous lui et il se retrouve à genoux devant elle. (Davis, 1994, p. 113).

Les chaînes causales déviantes

- Déviance causale conséquente**
Le neveu homicide: Carl a l'intention d'assassiner son oncle riche pour hériter de sa fortune. Il pense que celui-ci est chez lui et prend sa voiture pour aller accomplir son forfait. Très agité par son intention meurtrière il conduit imprudemment et en chemin écrase et tue un piéton qui se trouve être son oncle. (Chisholm, 1966, p. 29-30)
Le tireur et les sangliers: "Un homme peut essayer de tuer quelqu'un en lui tirant dessus. Supposons que l'assassin manque sa victime d'un bon kilomètre, mais que le coup provoque la débâcle d'une horde de sangliers qui piétinent la victime et la tuent. Voulons-nous dire que l'homme a tué sa victime *intentionnellement*?" (Davidson, Liberté d'action, p. 114; repris de Bennett, 1965)

Les chaînes causales déviantes

- Dans la déviance antécédente, c'est la connexion entre les antécédents mentaux et le déclenchement du comportement qui est déviante (la *partie interne* de la chaîne causale).
- Dans la déviance conséquente, le déclenchement de l'action est normal, mais les effets ne sont pas produits de la manière escomptée (la *partie externe* de la chaîne causale est déviante).
- Davidson considère que le problème le plus sérieux est celui de la déviance antécédente, mais il admet qu'il n'a pas de solution.

Les chaînes causales déviantes

- Ces exemples de déviance montrent qu'une analyse de ce qu'est une action intentionnelle "doit affronter la question de savoir comment les désirs et les croyances causent les actions intentionnelles. Les désirs et les croyances qui rationaliseraient une action si elles la causaient de la façon *appropriée* – par l'intermédiaire d'un raisonnement pratique, pourrions-nous dire – peuvent la causer d'autres manières. Si c'est le cas, l'action n'a pas été accomplie avec l'intention que nous aurions pu détecter à partir des attitudes qui l'ont causée. Je désespère de pouvoir jamais dire de quelle manière les attitudes doivent causer l'action si elles doivent la rationaliser." (Davidson, *Liberté d'action*, pp. 114-115).

Déviance: réponses modestes

- **Déviance conséquente:** L'effet voulu doit être produit par une chaîne causale qui correspond, au moins grossièrement au plan d'action (schème de raisonnement pratique) de l'agent.
- Cela suffit-il?
- **Le neveu homicide et amateur de football:** Carl a l'intention d'assassiner son oncle riche pour hériter de sa fortune. Sachant que celui-ci fait tous les soirs une promenade digestive, il forme le plan de l'écraser en voiture pendant sa promenade. Carl prend sa voiture pour se rendre dans le quartier de son oncle et en tout conduisant allume la radio qui commente en direct un match de football. Absorbé par l'émission, il conduit distraitemment et écrase et tue un piéton qui se trouve être son oncle.
- Ici l'action s'est déroulée conformément au plan, pourtant nous sommes réticents à y voir une action intentionnelle.
- Que faut-il de plus?

Déviance: réponses modestes

- **Déviance antécédente:** Définir ce qui constitue une chaîne causale appropriée ou normale est une tâche qui revient au scientifique et non au philosophe.
- Cette position est suggérée par certaines remarques de Davidson et clairement affirmée par Alvin Goldman:

"A cette question [ce qui constitue une chaîne causale normale], je dois confesser que je n'ai pas de réponse très détaillée. Mais je ne pense pas non plus qu'il m'incombe à moi, en tant que philosophe, d'apporter une réponse à cette question. Une explication complète de la manière dont nos désirs et croyances conduisent à des actes intentionnels exigerait des connaissances (information) neurophysiologiques poussées et je ne pense pas qu'il soit juste d'exiger d'une analyse philosophique qu'elle fournisse ces connaissances. (Goldman, 1970, p. 62)
- Mais n'est-ce pas se méprendre sur le rôle de la science?
- Les scientifiques décrivent les chaînes causales qu'ils découvrent, fournissent des informations sur le détail et les étapes intermédiaires de celles-ci, mais ne nous donnent pas de critère de normalité. Donner un critère de ce qui est normal est une tâche normative qui revient au philosophe.

Les actions arationnelles

- Rosalind Hursthouse, *Arational Actions*. *Journal of Philosophy*, 88, 2: 57-68, 1991.
- Hursthouse soutient qu'il y a une classe d'actions, qu'elle appelle actions arationnelles, qui sont des actions intentionnelles mais qui ne sont pas accomplies pour des raisons au sens de Davidson.
- Autrement dit, les conditions énoncées par Davidson pour qu'il y ait action intentionnelle ne sont pas **nécessaires**.

Les actions arationnelles

- Quelques exemples d'actions arationnelles:
- Actions expliquées par la colère contre des objets inanimés: donner un coup de pied à un appareil qui ne fonctionne pas bien, balancer l'ouvre-boîte récalcitrant par la fenêtre
- Actions expliquées par la colère, la haine ou la jalousie contre une personne: détruire ou endommager les objets qui ont un lien avec cette personne (photos, cadeaux, livres, objets préférés).
- Actions expliquées par l'amour, l'affection ou la tendresse: embrasser quelqu'un, lui passer la main dans les cheveux, le faire sauter sur ses genoux, parler à sa photo.
- Actions expliquées par l'excitation ou la joie: faire des bonds, courir dans tous les sens, serrer des inconnus dans ses bras, battre des mains.
- Actions expliquées par le chagrin: s'arracher les cheveux, enfouir son visage dans les vêtements de la personne disparue, caresser des objets lui ayant appartenu
- Actions expliquées par le contentement de soi: se féliciter à haute voix, s'admirer et prendre des poses devant un miroir.
- Actions expliquées par la peur: se cacher sous les draps, se mettre les mains devant les yeux.

Les actions arationnelles

- Selon Hursthouse: Dans la plupart des cas où une action de ce type sont accomplies, on peut dire que:
 - i. L'action était intentionnelle;
 - ii. L'action n'a pas été accomplie pour une raison primaire au sens de Davidson
 - iii. L'agent n'aurait pas accompli l'action s'il n'avait pas été en proie à l'émotion en question et le simple fait qu'il ait été en proie à cette émotion constitue une explication de l'action.
- Sur (ii), l'argument de Hursthouse n'est pas que dans les cas de ce genre on ne puisse imputer à l'agent un désir qui explique son action (je désire que l'ouvre-boîte fonctionne ou je désire que la personne qui me fait souffrir souffre à son tour). Il est qu'on ne peut lui imputer une croyance que l'action en question permet la satisfaction du désir (je ne crois pas qu'en balançant l'ouvre-boîte par la fenêtre je le ferai fonctionner, ou qu'en déchirant la photo de celui qui m'a trahie, je le ferai souffrir).

Les actions arationnelles

- Répliques possibles à l'objection de Hursthouse: les contre-exemples à l'analyse davidsonienne ne sont qu'apparents.
- 1. Dans ce genre de cas, l'agent désire exprimer l'émotion X et il croit que faire telle et telle chose exprimera l'émotion X.
- Réponse de Hursthouse: Dans bien des cas où un agent agit en proie à une émotion, nous ne sommes pas justifiés à lui attribuer ce désir et cette croyance. Pourquoi faudrait-il penser que quand j'agis intentionnellement en proie à la colère je dois désirer exprimer ma colère et croire que telle action est un moyen de le faire?

Les actions arationnelles

2. Penser les actions arationnelles sur le modèle des actions induites par les appétits: L'agent désire le plaisir et croit que l'action en question lui en procurera.
 - Pourquoi mangez-vous du chocolat? Pour le plaisir que cela me procure.
 - Pourquoi balancez-vous l'ouvre-boîte par la fenêtre? Pour le plaisir que cela me procure
- Réponse de Hursthouse. Cette explication est concevable dans certains cas, mais certainement pas pour toutes les actions arationnelles. La satisfaction de désirs d'accomplir des actions arationnelles n'est pas connue pour entraîner généralement du plaisir. Au contraire, la satisfaction de tels désirs peut parfois entraîner l'effet inverse (on se sent misérable, on se répugne à soi-même), parfois ne procurer ni plaisir ni déplaisir. Attribuer systématiquement à l'agent d'une action irrationnelle la croyance qu'il en tirera du plaisir est donc absurde.

L'objection de Harry Frankfurt

- "En affirmant que la différence essentielle entre actions et simples événements tien à leurs antécédents causaux, les théories causales impliquent que les actions et les simples événements ne diffèrent pas en eux-mêmes. Ces théories prétendent que les chaînes causales qui débouchent sur l'action sont nécessairement d'un type différent de celles qui débouchent sur de simples événements, tandis que leurs effets, considérés en eux-mêmes ne sauraient être différenciés. En conséquence, elles doivent supposer qu'une personne sait qu'elle est en train d'accomplir une action, non pas parce qu'elle a conscience de ce qui est en train de se passer, mais parce qu'elle est au courant des conditions antécédentes causant son comportement actuel." (Frankfurt, Le problème de l'action; traduit dans Neuberger, p. 242)

L'objection de Harry Frankfurt

- Frankfurt est l'un des rares philosophes à remettre en cause la thèse du caractère incolore des mouvements corporels.
- C'est cette thèse qui selon lui fait la faiblesse des théories causales:
 - Elle détourne leur attention des événements dont il s'agit de déterminer la nature ainsi que de la durée pendant laquelle ils se produisent.
 - Elle leur interdit d'envisager que la personne se trouve dans une relation spécifique à son corps pendant la période où on présume qu'elle agit.
- L'analyse davidsonienne de l'action intentionnelle rate sa cible et les conditions qu'elle propose ne sont ni nécessaires, ni suffisantes.

Les niveaux de Frankfurt

- Frankfurt distingue trois niveaux différents de comportements:
 1. **Les comportements finalisés**: tous les mouvements dont le cours est guidé ou dirigé.
 2. **Les mouvements finalisés** (= actions): tous les comportements finalisés dont le cours est guidé ou dirigé par l'agent.
 3. **Les actions intentionnelles**: tous les mouvements intentionnels entrepris de manière plus ou moins délibérée ou auxquels l'agent donne son assentiment réfléchi, c'est-à-dire que l'agent a l'intention d'accomplir.
- Exemples:
 - Le réflexe pupillaire (réglage du diamètre de la pupille en fonction de la lumière ambiante) est un comportement finalisé mais n'est pas un mouvement finalisé. Ce n'est pas la personne qui dirige et contrôle le mouvement de la pupille: ce contrôle est dû à un mécanisme physiologique qui n'est pas identique à la personne.
 - Lorsque je me promène dans la rue, j'évite les autres passants, les flaques d'eau, je descends des trottoirs, etc. Ce sont des mouvements finalisés que je dirige, donc des actions mais pas nécessairement des actions intentionnelles au sens où ils seraient le résultat d'un processus de délibération consciente.
- NB: Ce que Frankfurt appelle niveau des mouvements finalisés semble correspondre plus ou moins à ce que Davidson appelle action intentionnelle et dont sa théorie cherche à rendre compte.

Les niveaux de Frankfurt

- Si l'on admet cette distinction tripartite, une théorie de l'action est placée devant trois tâches:
 - Il faut expliquer la notion de comportement finalisé ou dirigé.
 - Il faut expliquer ce qui distingue le contrôle du comportement dû à l'agent de celui résultant d'un processus physiologique particulier.
 - Il faut expliquer ce qu'est agir avec une intention.
- Frankfurt n'apporte pas de réponse complète à ces questions, mais il fournit quelques pistes.

Les niveaux de Frankfurt

- Comportement finalisé: "un comportement est finalisé lorsqu'il est susceptible de recevoir des ajustements neutralisant les effets de forces qui autrement interféreraient avec lui et lorsque ces ajustements ne peuvent être expliqués par cela même qui explique l'état de chose qui les provoque." (p. 246)
- Autrement dit: la cause de la perturbation ne doit pas être aussi la cause de l'ajustement, mais il faut que le comportement soit dirigé et contrôlé par mécanisme causal indépendant qui en opérant des ajustements compensatoires, garantit sa réalisation.

Les niveaux de Frankfurt

- Comportement intentionnel: "A la différence d'un automobiliste qui dirige les mouvements de son véhicule en agissant (en tournant le volant, en débrayant, en freinant, etc.), le contrôle qu'on exerce sur ses mouvements lorsqu'on agit ne se fait pas au moyen d'autres actions. L'agent n'est pas aux commandes de son corps comme l'automobiliste est aux commandes de son véhicule; sans quoi on risque une régression à l'infini en essayant de concevoir l'action comme réalisation de mouvements contrôlés et dirigés par l'agent. Le fait que les mouvements corporels sont finalisés lorsqu'on agit, n'est pas le résultat d'une action; il s'agit d'un trait essentiel du fonctionnement, à ce moment-là, des systèmes que nous sommes." (p. 246)

Les niveaux de Frankfurt

- **Comportement intentionnel:** Dire qu'un comportement est contrôlé par un agent ne revient pas à dire que l'agent guide le fonctionnement des mécanismes de compensation qui interviennent dans le contrôle: "leur fonctionnement n'est rien d'autre que le contrôle par l'agent, de son comportement, et l'appréhension de notre agir n'est rien d'autre que la façon dont nous ressentons le fonctionnement de ces mécanismes qui dirigent nos mouvements et assurent leur réalisation." (p. 247)
- Il est plausible que même des animaux cognitivement peu sophistiqués, comme les araignées, soient capables non seulement de comportement finalisés (la digestion) mais aussi de mouvements intentionnels (courir le long d'un mur).
- Si c'est le cas, les conditions régissant l'attribution du contrôle de ses mouvements corporels à la créature elle-même et non à un mécanisme physiologique particulier ne peuvent être expliquées par des facultés supérieures que les humains posséderaient en propre et ne peut faire appel à des concepts (désirs, croyances) qui ne s'appliquent pas à des araignées et autres créatures semblables. (pp. 250-251)

Les niveaux de Frankfurt

- L'article de Frankfurt, "le problème de l'action", reste largement programmatique. Il s'agit d'une analyse de ce en quoi consiste le problème, plus que d'une solution offerte.
- En particulier, Frankfurt n'avance pas de proposition positive sur la manière d'opérer la distinction entre mouvements finalisés qui sont sous le contrôle de l'agent et mouvement finalisés qui ne le sont pas.
- Il n'avance pas non plus de proposition précise sur ce en quoi consiste la distinction entre mouvement intentionnel et action intentionnelle.

Frankfurt vs. Davidson

- Pour Frankfurt: le fait que certaines causes soient à l'origine d'une action n'a rien à voir avec les éléments qui la définissent comme action.
- Ce qui distingue un mouvement corporel qui n'est pas une action d'une action est qu'une action est dirigée et contrôlée par l'agent au cours même de son accomplissement.
- Une explication du comportement finalisé en termes de mécanismes causaux d'ajustement n'équivaut pas à une théorie causale de l'action parce que:
 - Le fonctionnement pertinent de ces mécanismes n'est pas antérieur aux mouvements qu'ils dirigent mais concomitant.
 - Il n'est pas nécessaire qu'un mouvement soit causalement déterminé par des mécanismes de contrôle pour être finalisé. Un mouvement n'est pas finalisé parce qu'il est l'effet de causes d'un certain type mais parce qu'il est susceptible d'être déterminé par certaines causes au cas où sa réalisation serait compromise
 - Ex: le mouvement non perturbé qui s'accomplit sans que les mécanismes de contrôle aient à intervenir pour procéder à des ajustements.

Frankfurt vs. Davidson

- **Théorie causale au sens de Davidson:**

- Les actions intentionnelles sont des actions accomplies pour des raisons.
- Ces actions sont des **antécédents causaux** des actions.

- **Approche prônée par Frankfurt:**

- Les mouvements intentionnels sont des actions finalisées contrôlées par l'agent.
- Ce contrôle est concomitant à l'accomplissement de l'action
- Les mécanismes de contrôle sont des mécanismes causaux.
- Quoiqu'en dise Frankfurt, une théorie de l'action qui adopterait cette approche pourrait néanmoins mériter d'être appelée théorie causale, au sens où l'action reste considérée comme un processus causal et où c'est une caractérisation des mécanismes causaux impliqués dans le contrôle qui va permettre de préciser la distinction entre mouvements finalisés, mouvements intentionnels et action intentionnelle.